

à eau chaude qui est actuellement dans ce bâtiment et qui sert à chauffer l'eau pour le lavage et les bains et à sécher le linge, sera convertie en chaudière à vapeur.

*Améliorations à la cuisine, etc.*—Il y a ici d'importants changements à faire ; ils seront exécutés en même temps que ceux de la buanderie, etc. La cuisine est située dans le sous-sol, sous les bureaux de l'administration. Elle est dans le genre d'une cuisine de maison privée, ayant dépense, cellier, et ne contient pas moins de sept compartiments séparés par un passage sombre de 62 pieds de long et dix pieds de large ; elle nécessiterait le service d'au moins quatre employés pour en faire la surveillance suivant les règlements du pénitencier. Pour servir les aliments, il faut les transporter à 120 pieds, puis jusqu'au dôme par un étroit escalier tournant. L'appareil primitif de cuisine, comprenant un grand fourneau bas chauffé au charbon et nombre de chaudrons, poêlons et ustensiles, est usé ; un poêle craqué, en fonte, pour la cuisine des officiers, une grande chaudière à *porridge*, des tables et dressoirs avec tiroirs fermant à clef, forment un attirail culinaire qu'il ne me plaît point de décrire. Avec l'argent dépensé en achat de fourneau, de divers articles et en réparations, on aurait pu installer un fourneau à vapeur de première qualité. Il y a aussi une glacière pour la viande ; elle est sale et sans ventilation. Ce sous-sol servant de cuisine est planchéié et revêtu de bois : les planchers sont usés et ne peuvent être tenus propres ; le revêtement de bois est un nid à vermine et le tout est un milieu des plus propices à la propagation des "coquerelles." Il est heureux qu'il y ait dans ce sous-sol huit foyers de cheminées entraînant les mauvaises odeurs de ce milieu insalubre.

On se propose de faire les améliorations suivantes : enlever trois murs, supporter les parties supérieures au moyen de poutres en acier laminé et de colonnes en fontes et prendre le passage qui s'étend jusqu'aux murs extérieurs, ce qui donnerait une cuisine de 30 pieds 6 pouces de long par 17 pieds de large, éclairée et aérée des deux côtés ; enlever les planchers et le revêtement en bois, établir un pavé de béton et de granolithe et enduire les murs de mortier-ciment de Portland ; réparer, peindre, etc. ; installer un nouvel appareil à vapeur pour la cuisine comprenant quatre marmites en fonte, avec double chemise, de la capacité de 80 gallons mesure impériale, une chaudière de 80 gallons pour le thé, un fourneau en acier, une bouilloire à vapeur pour chauffer l'eau et un réfrigérateur "artic" ; installer un magasin et un dépôt pour le pain. Ces changements agrandiront la cuisine et les détenus travailleront tous sous l'œil du surveillant. C'est aussi l'intention de pratiquer une entrée allant de la cour sous le dôme ; on servirait à cette entrée les aliments aux détenus lorsqu'ils passent pour monter à l'étage des cellules. Elle sera près de la cuisine et l'économiste pourra de la sorte servir les repas chauds.

*Ventilation des cellules.*—En compagnie du médecin du pénitencier, j'ai examiné le système de ventilation des deux ailes où se trouvent les cellules. Nous avons trouvé que l'aérage se faisait assez bien. On chauffait alors à la vapeur, ce qui favorisait la circulation de l'air dans les cellules par les conduits ventilateurs. Le médecin m'a dit qu'il était satisfait de la ventilation ; mais il désire avoir des ventilateurs au plafond des corridors pour l'aérage pendant l'été ; il l'obtient actuellement jusqu'à un certain point en ouvrant la partie supérieure des chassiss aux deux extrémités des passages. Les garnitures en fonte des ventilateurs des cellules ne sont pas assez fortes ; dans plusieurs cellules, les détenus ont percé des trous à travers ces minces garnitures dans le mur de séparation et peuvent ainsi se parler. Comme il n'y avait aucun moyen d'accès sous le toit de l'aile de l'est, j'ai fait pratiquer une trappe par le mécanicien et, avec lui, j'ai examiné les gros conduits d'air. Je les ai trouvés en bon état.

*Changements dans l'aile nord.*—Les rampes des galeries de cette aile sont si basses qu'elles sont dangereuses ; elles seront mises à la même hauteur que celles de la galerie du dôme. Les escaliers conduisant aux galeries sont placés entre le mur du dôme et l'extrémité de la rangée de cellules ; ils sont ainsi hors de la vue du surveillant posté dans le dôme. Cela est contraire aux règles à suivre dans la construction d'une prison et donne aux détenus qui montent et descendent l'occasion de faire bien des choses non permises. Ces escaliers seront enlevés et placés dans le côté du dôme de façon qu'ils